



Rapport d'activité 2016

Sommaire

En Bref : 2016, l'industrie au cœur des enjeux	4
En Bref : 2017, au plus près des besoins des territoires	5
Le SPPPI PACA	6
<i>Un concept né en Provence</i>	6
<i>Un exemple suivi ailleurs</i>	6
<i>Une cohérence entre les SPPPI</i>	6
<i>La concertation au service des questions d'environnement industriel</i>	7
Pour des missions répondant aux besoins locaux	7
... appréhendés dans leur globalité	7
Une gouvernance collégiale et innovante	8
<i>Une remise en cause profonde</i>	8
<i>Une mutation décidée en commun</i>	8
<i>Une refonte considérable... et innovante</i>	8
<i>Des organes de gouvernance élus démocratiquement</i>	9
Élections du bureau permanent du SPPPI	9
Élections du Conseil d'Orientation du SPPPI	10
<i>Avec en appui un Conseil Scientifique</i>	11
<i>Et porté juridiquement par le GES-SPPPI</i>	11
<i>Un financement collégial</i>	12
Axe de travail :	13
DASRI (Déchets d'activité de soin à risques infectieux)	13
<i>Restitution & E-learning</i>	13
Axe de travail : Risques Majeurs	14
<i>Servitudes d'Utilités Publiques & canalisations de transport</i>	14
Dans les Alpes-Maritimes	15
Dans les Hautes-Alpes	15
<i>Assises nationales des Risques Technologiques</i>	19
Axe de travail : Santé-Environnement	20
<i>Cycle Risques Émergents : Santé, Environnement, Économie : Qu'en penser ? Éléments de réflexion</i>	20
Perturbateurs endocriniens : éléments de réflexion	21
REACH ou comment limiter les risques liés à la production et à l'utilisation de substances chimiques pour protéger la santé du citoyen, du travailleur et l'environnement ?	22
<i>Enviro'Fos</i>	22
Axe de travail : Sites et sols pollués	24
<i>Quelles nouveautés ? Quels enjeux ?</i>	24
Communication	26
<i>Représentation du SPPPI et participations</i>	26
<i>Un site internet</i>	27
<i>Édition</i>	27
Les partenaires du SPPPI en 2016	28

En Bref : 2016, l'industrie au cœur des enjeux

Risques majeurs

Séminaire « Sureté autour des sites Seveso »

Le séminaire organisé en 2015, sur l'attaque du site pétrochimique de Berre, avait suscité beaucoup d'interrogations sur la sureté dans les entreprises : problèmes liés à la sous-traitance, fouilles, actions mises en place au niveau national, points de vigilance, transparence versus sécurité. Sans dévoiler des informations confidentielles et en restant sur un plan général, il est apparu qu'il y avait un réel besoin de pédagogie, d'échanges et d'expertise sur ce sujet. Pour y répondre, le SPPPI a organisé le 1er décembre 2016, un séminaire-débat d'une journée sur le thème de la « Sureté autour des sites Seveso ». *Cette journée a rassemblé 87 personnes, et a rencontré, de l'avis général, un franc succès.*

Projet SUP/CANA

Une nouvelle réglementation sur les canalisations de TMD (transport de matières dangereuses) sera prochainement mise en place avec comme axe majeur, la maîtrise de l'urbanisation. Ces contraintes d'urbanisme dictées par les études de dangers porteront uniquement sur les ERP (établissement recevant du public), en transformant les PAC (porter à connaissances) en SUP (servitudes d'utilités publiques). Les zones touchées seront les mêmes, uniquement les ERP de plus de 100 personnes et les IGH sont concernés. Deux séminaires-débats ont eu lieu en 2016 : dans les Alpes-Maritimes et dans les Hautes-Alpes, totalisant environ 50 participants. Ce projet a permis d'accompagner les collectivités dans cette réforme. *Les retours sur cette démarche ont montré qu'elle répondait à un besoin, elle sera donc poursuivie en 2017 dans les autres départements de la région PACA.*

Santé environnement

Ateliers « Risques émergents »

La question sociétale est au cœur des enjeux de maintien, voire de déploiement industriel sur les territoires en lien avec la préservation du cadre de vie. L'appropriation des enjeux d'une manière globale est indispensable pour construire l'avenir commun et répondre à l'intérêt général. Permettre la construction d'un vrai dialogue dans un espace neutre garantissant la pluralité des points de vue est une étape nécessaire.

Le SPPPI a mis en place un cycle d'ateliers dans lesquels il s'agit d'aller au-delà d'une simple information et de donner des arguments permettant de dépasser les positions dogmatiques. L'objectif est de permettre à chacun des acteurs et décideurs de se construire un avis éclairé. La dimension économique et industrielle a été intégrée pour permettre une appréhension globale des thèmes et ainsi éviter les cloisonnements ou les clivages.

Après une première journée dédiée aux nanotechnologies en 2015, en 2016, deux séminaires ont été consacrés aux « Perturbateurs endocriniens » (02/02/16, 57 pers.) et au « Règlement Reach » (04/10/16, 67 pers.). *Les questionnaires satisfaction ont montré une appréciation générale « satisfaisante » voire « très satisfaisante ».*

Projet Enviro'Fos

Ce projet s'inscrit dans la suite du projet « Au-delà des ERS », il est labellisé par le Plan Régional Santé Environnement. De nombreuses études environnementales, sanitaires ou sociologiques ont été faites sur les bassins industriels tels que Fos. Elles restent de l'avis général, éparses et peu visibles. Une demande porte sur « une information sur la santé & l'environnement : centralisée par un acteur identifié, indépendante, accessible, pédagogique, par zone géographique ». Cette demande relayée par les adhérents du SPPPI est régulièrement remise sur le devant de la scène sans trouver satisfaction. Le SPPPI a souhaité y apporter une réponse avec Enviro'Fos, plateforme de centralisation de la connaissance sur ce territoire. L'année 2016 a été consacrée à la mise en place du Copil, la rédaction du cahier des charges et la recherche de l'articulation avec les structures existantes.

Déchets

e-learning « DASRI »

Après le séminaire de restitution adressé à un public élargi, réalisé en 2015, un autre mode de diffusion envisagé est le module e-learning en projet à l'ARS PACA. Dans la réalisation de ce module, le SPPPI PACA a fait l'interface avec les acteurs de terrain afin de bénéficier de leurs retours d'expériences, de l'adapter aux attentes du terrain, et de favoriser son déploiement auprès des professionnels de santé. Le SPPPI a ainsi contribué à cette démarche visant à multiplier les canaux d'information.

Sites et sols pollués

Quelles nouveautés ? Quels enjeux ?

De nombreuses évolutions ont eu lieu sur la thématique des SSP, notamment à travers la révision de la méthodologie (textes de 2007) et la sortie des décrets d'application sur les sols pollués de la loi Alur. Ces évolutions portent sur les méthodes, mais aussi sur de nouvelles dispositions impactant directement les PLU (à travers les secteurs d'information sur les sols...). Le BRGM et le SPPPI PACA ont souhaité s'en faire le relais auprès des industriels, bureaux d'études, collectivités, services de l'état ainsi que les associations et les salariés, au plus près des acteurs de terrain, en organisant un séminaire. Ce séminaire s'est déroulé sur une matinée le 09/09/16 et a rassemblé 103 personnes.

2017, au plus près des besoins des territoires

Risques majeurs

Post-PPRT

Depuis 2012, le SPPPI PACA a initié un cycle d'ateliers dédié aux collectivités et notamment aux services en charge de l'urbanisme, sur les aspects techniques de l'application des règlements issus des PPRT. Ce groupe de travail a montré tout son intérêt.

Objectif : poursuivre cet appui aux collectivités. Initialement prévus en 2016, ces séminaires ont été reportés à 2017, en lien avec l'actualité du sujet. Ce groupe de travail sera élargi aux activités économiques riveraines.

Zones concernées : Communes soumises à un PPRT.

SUP/CANA

Dans la lignée du projet initié en 2016, il s'agira de poursuivre la démarche sur deux autres départements en PACA. Les communes sont impliquées à deux titres : celui de la maîtrise d'ouvrage (ERP type école, bibliothèque, stade, etc.) et celui de l'urbanisme (délivrance des Permis de construire).

Objectif : accompagner les collectivités, dans l'application de cette réforme.

Zones concernées : le Var et les Alpes de Haute Provence.

PAC Minier

Les anciennes exploitations minières ou lignitifères de la région peuvent poser des inquiétudes concernant la stabilité des sols ou des modifications du régime des eaux souterraines. Des mesures portant entre autres sur l'urbanisme permettent de prévenir ces risques. Préalablement aux « Portés à connaissance » minier et en amont du PPR minier, il s'agit de proposer un espace d'échange autour de ces évolutions aux collectivités concernées.

Objectif : accompagner les collectivités dans ces évolutions, mettre l'ensemble des collectivités concernées à un même niveau de connaissance, faciliter la prise en compte de ces nouvelles réglementations.

Zones concernées : Bassin minier de Gardanne

Santé environnement

Enviro'Fos

Ce projet initié en 2016 sera finalisé en 2017. Le début de l'année sera consacré à la rencontre des différents contributeurs, à la collecte des études et au suivi de la prestation, en partenariat avec le master PRNT. La mise en ligne de la plateforme « EnviroFos » est prévue pour fin mars 2017.

Zone concernée : Communes du Golfe de Fos et du pourtour de l'étang de Berre.

Déchets

Rejets des établissements hospitaliers

Le SPPPI PACA a, depuis 2014, travaillé spécifiquement sur le sujet des DASRI. Ce cycle d'ateliers a été particulièrement apprécié des participants. Les participants ont souhaité élargir cette démarche initiée dans le cadre des DASRI aux différents thèmes liés au Développement Durable. Un thème envisagé est celui des déchets issus de médicaments, selon deux axes : l'élimination de ces déchets (en lien avec la sortie du guide national) et la prévention de ces déchets.

Zone concernée : Établissements de santé de la région PACA

Écologie Industrielle et Territoriale

Les adhérents du SPPPI ont montré des attentes sur les sujets du recyclage, de l'écoconception, de l'utilisation de produits recyclés, des concepts d'économie de la fonctionnalité en s'appuyant sur des exemples régionaux.

Objectif : Organiser un séminaire-débat sur « l'Économie circulaire & valorisation des déchets » avec l'orientation suivante. « Que ce soit pour les flux de matières ou d'énergie, quelles sont les avancées ? »

Zones concernées : région PACA, et plus particulièrement les Bouches-du-Rhône.

Sites & sols pollués

Schéma régional des Carrières

La loi ALUR réforme les Schémas des Carrières en modifiant l'article L.515-3 du code de l'environnement. Le décret n° 2015-1676 du 15 décembre 2015 en précise les contours. À l'horizon 2020, toutes les régions doivent être dotées d'un SRC (Schéma régional des carrières). Les SDC (départementaux) seront caduques dès l'adoption du Schéma Régional des Carrières. Le SRC est élaboré et arrêté par le préfet de Région. Ce dernier doit s'appuyer sur un comité de pilotage et, sur une concertation et une consultation dépassant les limites administratives de la Région.

Objectif : multiplier les moyens pour permettre une co-construction du Schéma régional des Carrières en proposant un lieu d'échanges et de débat sur ce thème. Ce lieu, en parallèle des instances et de la concertation officielle permettra une appropriation des enjeux par le plus grand nombre des acteurs concernés.

Zones concernées : région PACA

Le SPPPI PACA

Un concept né en Provence

À la fin des années soixante eut lieu une période de fortes tensions autour du développement de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. La montée en puissance des questions environnementales et les protestations virulentes d'associations de défense de l'environnement autour de l'étang de Berre poussèrent le gouvernement à commanditer une mission d'étude, « la mission Schnell » en octobre 1971. Celle-ci recommanda la constitution d'un Secrétariat Permanent pour les Problèmes des Pollutions Industrielles sur la zone de Fos. Le 14 février 1972, le préfet des Bouches-du-Rhône mettait en place le SPPPI Fos-Berre. Ses objectifs étaient de :

- « coordonner l'instruction des dossiers au titre de diverses procédures (permis de construire...),
- susciter et orienter les études nécessaires [pour les problèmes de pollution de la zone],
- mettre sur pied un plan antipollution,
- animer un centre d'information du public sur les pollutions et sur les moyens mis en œuvre pour les réduire. »

Un exemple suivi ailleurs...

Au fil du temps et au vu des résultats acquis par le SPPPI (qui s'est entre temps élargi à la région PACA), des structures de concertation identiques émergent dans différents bassins industriels de France. Le quinzième SPPPI (qui signifie maintenant « Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles ») voit formellement le jour en 2010 dans le bassin grenoblois.



Carte d'implantation des SPPPI en France

Le 22 août 2008, un décret ministériel modifie le Code de l'Environnement (Article 125-35) et reconnaît l'utilité des SPPPI. Il instaure la possibilité de leur création par les préfets, propose leur composition et définit leur rôle. Ainsi, les SPPPI « **ont pour mission de constituer des lieux de débats sur les orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et des risques industriels et de contribuer à l'échange ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'information et de participation des citoyens à la prévention des pollutions et des risques industriels.** »

Dans un rapport interministériel de mars 2010 [1], « les acteurs, industriels, élus, associations et représentants de l'État s'accordent pour constater que les SPPPI peuvent contribuer à désamorcer une crise, à réduire des émissions polluantes, à améliorer la prévention des risques majeurs ». Ils ajoutent en conclusion que « les SPPPI ont dans leur ensemble prouvé leur potentiel d'efficacité [...] de leur mode de fonctionnement, et de leurs champs d'action. [...] Ils peuvent constituer des centres d'initiatives et des lieux d'élaboration de projets ».

Une cohérence entre les SPPPI

Les SPPPI se sont structurés à l'échelon national pour favoriser les échanges sur les orientations et partager les bonnes pratiques, à travers un Club des SPPPI. Ce Club réunit les animateurs des SPPPI plusieurs fois par an. Il a notamment rédigé une charte des SPPPI qui définit les missions, les champs de compétences et les modalités de fonctionnement communs aux SPPPI de France et de créer un site extranet. Un forum Interspppi a également lieu tous les deux ans afin de favoriser les rencontres et apporter un retour d'expérience sur les avancées de chaque SPPPI. En 2012, le forum a été organisé par le SPPPI PACA.

[1] Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi & Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, Bilan des Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) en France, Leurs forces et leurs faiblesses, Mars 2010.

La concertation au service des questions d'environnement industriel

Pour des missions répondant aux besoins locaux...

(Extraits de la Charte des SPPPI et de la Charte du SPPPI PACA)

Le SPPPI a pour objectif de traiter des questions d'environnement industriel, c'est-à-dire de toutes les activités générées par l'industrie pouvant être facteurs de risques et de nuisances pour les hommes, les biens et les milieux naturels, qu'il s'agisse de risques à court, moyen ou long terme.

(Extraits de la Charte des SPPPI)

Le SPPPI a pour vocation de constituer un cadre d'échanges et de contribuer à la concertation locale entre les différents acteurs, à travers deux principaux types d'actions :

- **la réalisation d'études et la mise en place d'actions concrètes** destinées à répondre aux préoccupations locales particulières qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs réglementaires existants, ou qui permettent d'en améliorer son efficacité.
- **le partage d'informations**, la diffusion de connaissances et le partage des bonnes pratiques dans les domaines sur lesquels ils portent sa réflexion.



Il favorise l'émergence d'objectifs et une culture partagée de la sécurité et du développement durable entre les acteurs, en respectant la diversité des représentations et des avis.

Il facilite l'accès des citoyens (individus, associations), collectivités et représentants des administrations responsables d'entreprises et salariés aux connaissances techniques et scientifiques qui fondent ses réflexions et décisions.

... appréhendés dans leur globalité

Les réflexions menées au sein du SPPPI sont à la fois systémiques et plurithématiques. Les SPPPI s'intéressent à l'ensemble des problèmes d'un territoire et pas uniquement aux rejets polluants et aux phénomènes dangereux, mais aussi aux effets sur les enjeux humains, économiques, écologiques. Les SPPPI abordent tous les thèmes qui visent à protéger les populations, les écosystèmes... et les entreprises. Comme le précise M. Lesbats (animateur du S3PI presque d'Ambès et professeur d'Université) : « Ils visent à éviter le saucissonnage des problèmes et des responsabilités, ennemi de l'efficacité et de l'action. »

Une gouvernance collégiale et innovante

Une remise en cause profonde

Durant de nombreuses années, le SPPPI PACA avait fonctionné, de manière informelle, dans le cadre d'une organisation voulue et pilotée par les services de l'État dans la région (DRIRE), sous la forme d'un Secrétariat Général.

En 2009, la DRIRE (DREAL maintenant) faisait le constat d'un essoufflement du SPPPI PACA depuis de nombreux mois. Elle commanda alors une enquête visant à recueillir les attentes des acteurs autres que l'État concernant la structure et son évolution. De l'avis général [2], le SPPPI nécessitait une rénovation en profondeur de son mode de fonctionnement et de son organisation. Bien sûr, il était reconnu à la fois comme un lieu de rencontres et d'interactions entre les industriels, les collectivités locales, les associations, les syndicats, les scientifiques et l'État et comme un lieu de débat autour des pollutions, des risques et de leurs impacts. Son rôle qui peut être tour à tour formateur, fédérateur, ou consultatif était incontesté. Un certain nombre de reproches pesaient néanmoins sur son mode de fonctionnement : une trop grande « mainmise » de l'État, une trop faible prise en compte de l'avis des acteurs, un déficit de communication et un fonctionnement irrégulier, associés à une organisation floue. Au-delà, les moyens au regard des enjeux étaient jugés bien insuffisants.

Une mutation décidée en commun

De cette grande enquête auprès des acteurs locaux [2], les propositions suivantes ont été faites :

1. Mettre en place une large concertation avec tous les collèges sur le devenir du SPPPI	
Rôle	2. Redéfinir de manière collégiale les objectifs et les missions du SPPPI
	3. Redéfinir le (s) périmètre (s) du SPPPI
Gouvernance	4. Instituer une structure de gouvernance et d'animation collégiale (charte)
	5. Nommer un représentant du SPPPI reconnu par tous les membres
	6. Donner à tous les collèges l'opportunité de s'exprimer et de participer au travail collectif
	7. Appliquer une méthodologie de travail validée par tous
Fonctionnement	8. Dynamiser la réunion plénière
Communication	9. Clarifier les relations entre le SPPPI et le CYPRÈS
	10. Mettre en place une stratégie de communication à l'attention des membres du SPPPI et en externe

Pour suivre cette feuille de route et piloter la mutation du SPPPI PACA, un bureau provisoire a été créé, rassemblant des représentants de chaque collège. Une large concertation a été mise en place à travers des comités de pilotage pour refondre le SPPPI, clarifier ses objectifs et ses missions, son mode de fonctionnement et les formaliser dans la Charte du SPPPI PACA. Il s'agissait de substituer à la structure d'alors jugée trop dépendante de l'État, un autre type d'organisation, plus collégiale et mieux armée pour capitaliser les expériences, mutualiser les savoirs, favoriser l'échange et le dialogue entre les parties prenantes.

Une refonte considérable... et innovante

Validée en comité de pilotage en juin 2009, la charte du SPPPI PACA institue la nouvelle gouvernance du SPPPI. Aujourd'hui, les instances du SPPPI PACA sont collégiales, dans la lignée du Grenelle. Les cinq collèges que sont les associations, les collectivités locales, les industriels, les syndicats et l'État sont chacun représentés à parts égales dans le Bureau et le Conseil d'Orientation.

Cette mutation considérable est un cas unique dans le paysage français des SPPPI. En effet, les autres SPPPI sont tous dotés d'un secrétariat technique porté par la DREAL, avec l'appui éventuel d'une association support. Le SPPPI PACA était, quant à lui arrivé au bout de ce mode de fonctionnement et en a inventé un autre fondé sur la collégialité, à l'image du Grenelle.

[2] Id International, Étude sur les attentes des acteurs autres que la DRIRE dans le cadre de l'évolution du SPPPI PACA, rapport détaillé 15/01/2009, disponible sur www.spppi-paca.org

Des organes de gouvernance élus démocratiquement

L'Assemblée Plénière du SPPPI et l'Assemblée Générale du GES-SPPPI ont eu lieu le 03/06/15 à Aix-en-Provence, au Technopôle de l'Environnement de l'Arbois.

Elles ont été l'occasion de faire le point sur les aspects financiers et administratifs (GES-SPPPI) et surtout sur son activité (Assemblée plénière).

Le moment fort était le renouvellement de la gouvernance du SPPPI PACA et donc du GES-SPPPI.

Élections du bureau permanent du SPPPI

Membres

Collège	Titulaire	Suppléant
Associations	Richard Deboom Arpil	Roger Barrachin Président Patrimoine Côte Bleue
Collectivités territoriales	Dominique Talguemint Adjointe au Maire Commune de Vitrolles	
État	Pierre Perdiguier Chef de service Prévention des Risques DREAL PACA	
Industriels	Marc Bayard Délégué Général UIC Méditerranée	Gilles Le Ricousse Directeur Exploitation France Géostock
Salariés	Jean-Philippe Murru Représentant coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du Comité régional CGT PACA	Stéphane Hadjidimitrios CGT-CHSCT LyondellBasell

Rôle (extraits du règlement intérieur)

Le Bureau assure la gestion courante du SPPPI et décide au fil de l'eau de décisions opérationnelles demandant une réaction rapide comme l'approbation du Plan d'Activités, des contenus des conventions (partenariat, financement), des comptes et du budget prévisionnel du SPPPI PACA ou encore la décision de création des groupes de travail.

Le Bureau engage le personnel nécessaire à la bonne marche du SPPPI PACA. Il est régulièrement informé de l'avancement dans la réalisation des missions du SPPPI PACA.

Élections du Conseil d'Orientation du SPPPI



Membres

Les membres du bureau sont automatiquement membres du Conseil d'orientation auxquels s'ajoutent :

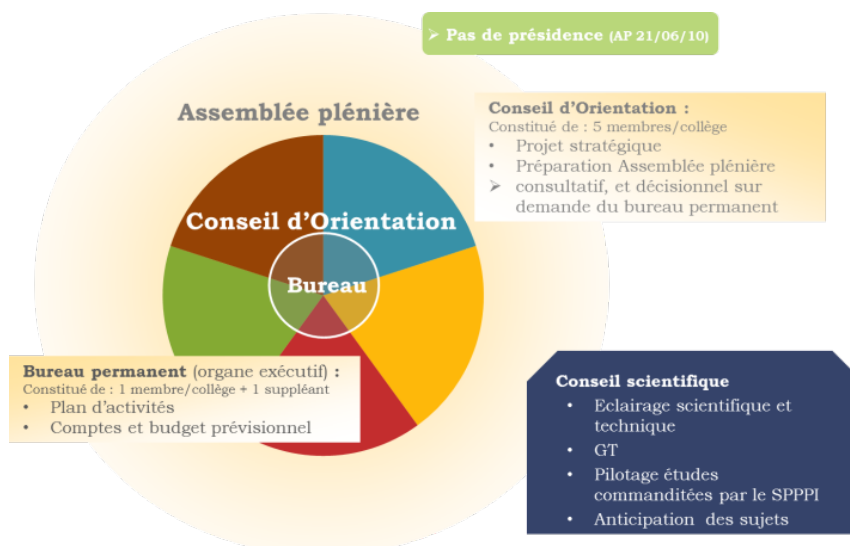
Collège	Membres
Associations	Alain Aubaud - FNE 84 Daniel Moutet - ADPLGF René Tassy - Eco-Relais
Collectivités Territoriales	Chantal Clisson - Conseillère municipale, Mairie de Rognac Marion Jolivet - Mairie de Fos Marie-Claude Dhô Fiandino - ex SAN Ouest Provence
Industriels	Béatrice Cubadda - Sarp Industrie/Solamat Merex Vincent Reys puis Philippe Goy - LyondellBasell Berre Wilocquet Jacques - PETROINEOS
Salariés	Stéphane Amielh - CGT/CHSCT Jacques Armani - UD 13 FO Jean-Jacques Blanc - UD 13 FO

Rôle (extraits du règlement intérieur)

Le Conseil d'Orientation est consultatif et décisionnel sur demande du bureau permanent.

- Il participe et donne son avis sur le projet stratégique,
- Il prépare l'Assemblée Plénière,
- Il est régulièrement informé de l'avancement des travaux,
- Il est informé de l'état des comptes validés par le bureau et donne un avis sur les orientations budgétaires.

Le Conseil d'Orientation est réuni au moins une fois par an ou sur demande d'au moins deux membres du bureau.



Avec en appui un Conseil Scientifique

(Extraits de la Charte du SPPPI PACA)

Le Conseil Scientifique a pour rôle d'éclairer le SPPPI PACA sur les choix à caractère technique et scientifique, en assurant une veille scientifique et technologique, en participant aux groupes de travail et en pilotant des études commanditées par le SPPPI. Il anticipe les sujets qui peuvent émerger dans un délai de deux à cinq ans. Des représentants du Conseil Scientifique peuvent être invités aux réunions du Bureau et du Conseil d'Orientation.

Membres

Nom	Organisme	Domaine de compétence
Ali Douai	Maître de conférences Institut Supérieur d'Économie et de Management (ISEM)	Socioéconomie de l'environnement et du développement durable
Valerie Godfrin Sanseverino	Maître de conférences CRC-Mines Paristech	Droit et risques
Christelle Gramaglia	Maître de conférences Cemagref	Sociologie et sciences politiques
Yves Noack	Directeur de recherche Cerege	Pollution de l'air, géochimie, minéralogie
Marie – Laure Lambert	Maître de conférences UPCAM CEJU	Droit de la protection de l'environnement
Gilles Maignant	Chargé de recherche CNRS	Environnement, modélisation et géographie
Stéphane Mounier	Maître de conférences USTV	Chimie Analytique
Isabelle Laffont - Schwob	Maître de conférences IMEP	Écotoxicologie, écophysiologie

Et porté juridiquement par le GES-SPPPI

Dans la suite logique des profonds changements réalisés, le SPPPI PACA s'est maintenant doté d'une association de gestion indépendante : le GES-SPPPI.

La création de cette association permet de respecter une exigence forte de la charte du SPPPI PACA, à savoir une complète indépendance dans sa gestion, en le dotant d'une structure juridique propre. En corollaire, la création de cette association améliorera la lisibilité des objectifs du SPPPI ainsi que sa communication, tant pour ses adhérents que pour ses financeurs.

Le périmètre de cette association support est la gestion, l'organisation et le fonctionnement du SPPPI sur la base des orientations et des décisions arrêtées par le bureau et le conseil d'orientation du SPPPI PACA. Elle n'est donc qu'un outil au service du SPPPI.

Dans cette logique :

- les membres de cette association sont les membres du SPPPI qui le souhaitent,
- les membres du Conseil d'Administration du GES-SPPPI sont les membres du Conseil d'Orientation qui en font la demande,
- et les membres du bureau du GES-SPPPI, sont de la même façon ceux du Bureau du SPPPI qui sont volontaires.

Cette association est volontairement sans présidence et collégiale à l'image du SPPPI.

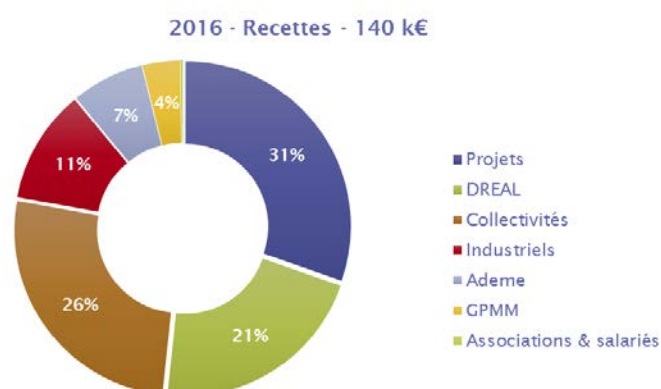
L'assemblée générale du GES-SPPPI, en date du 25 mai 2016 a statué sur le rapport moral et sur le rapport financier de l'association, approuvant à la majorité le compte de résultat 2015 et le budget 2016.

Depuis le 03 juin 2015 siègent dans cette instance :

Nom	Organisme	Rôle dans le GES SPPPI
Marc Bayard	Délégué Général UIC Méditerranée	Secrétaire
Jean-Philippe Murru	Représentant coopération CGT-CHSCT Golfe de Fos et du Comité régional CGT PACA	Trésorier
Dominique Taquelmint	Adjointe au Maire Commune de Vitrolles	Secrétaire adjointe
Stéphane Hadjidimitrios	CGT-CHSCT LyondellBasell	Trésorier adjoint
Richard Deboom	Représentant ARPIL	Secrétaire adjoint

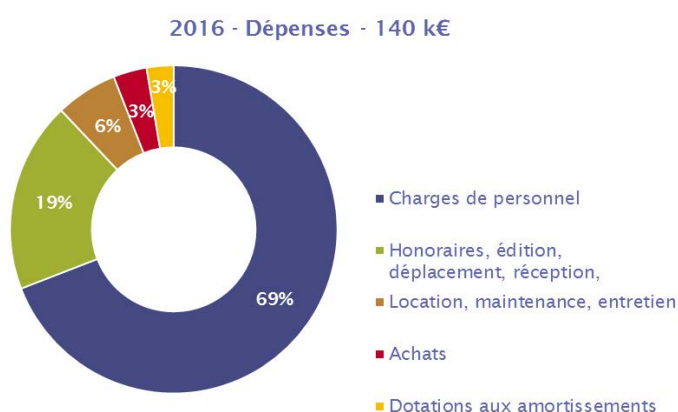
Un financement collégial

Le budget total du SPPPI s'élève à environ 140 000 €. Son financement est assuré de façon collégiale. C'est la condition nécessaire à son indépendance.



Parce que la vraie réussite est celle que l'on peut partager avec tous ceux qui l'ont rendue possible, le SPPPI remercie ici tous ses partenaires pour leur confiance, leur participation et leur soutien.

Le SPPPI emploie une personne à temps plein et un temps partiel en comptabilité/secrétariat.



Axe de travail : DASRI (Déchets d'activité de soin à risques infectieux)

Restitution & e-learning

Contexte

Depuis 2010, la thématique Déchets constitue un des 4 axes de travail du SPPPI, à travers un certain nombre d'actions, soit de type « journées de débat-concertation », soit de type « projets ».

Ainsi le SPPPI PACA a, depuis 2014, travaillé spécifiquement sur le sujet des DASRI en partenariat avec l'ARS, la DREAL et la DIRECCTE. Après concertation avec l'ensemble des acteurs, il a mis en place une série de groupe de travail sur des thèmes spécifiques : « tri », « transports et alternatives » et « solutions de secours ».

Les objectifs étaient de :

- sensibiliser les différents acteurs (hospitaliers, professionnels des déchets, collectivités, associations) à l'acuité de cette problématique
- faire confirmer ou infirmer certains freins par les différents professionnels et acteurs
- identifier des solutions pour avoir une filière de traitement efficiente.

Objectifs

Ce cycle d'ateliers a été particulièrement apprécié des participants.

Ils ont souhaité conserver cette dynamique, qui a porté ses fruits et permis une **appropriation des enjeux de cette problématique par les acteurs**. Pour cela plusieurs moyens ont été mis en place :

- une journée de restitution au cours de laquelle ont été mises en valeur les avancées sur le terrain, par exemple une amélioration du tri dans tel établissement, l'embauche d'un conseiller à la sécurité dans tel autre, incitant ainsi les autres établissements à s'inscrire dans la démarche.

- une participation des acteurs à l'e-learning en projet par l'ARS PACA. En impliquant les acteurs de terrain, les objectifs sont multiples. Il s'agit d'alimenter le module d'e-learning avec des retours d'expériences, de le rendre encore plus pragmatique et adapté aux attentes du terrain, et enfin de favoriser son déploiement auprès des professionnels de santé.

Financement

Ce projet a été financé par l'ARS PACA et par le SPPPI PACA.



Résultats

Le séminaire restitution a rassemblé le 27/10/2015, 96 personnes. L'exploitation du questionnaire satisfaction (portant sur 65 réponses) a montré une appréciation générale très satisfaisante (37 %) ou satisfaisante (61 %). Une seule personne était plutôt insatisfaite.

Sur le projet e-learning, le SPPPI PACA avait un rôle d'interface avec les acteurs. Il a ainsi organisé ou participé aux rencontres suivantes :

05/01/16 : rencontre avec le CHU de Nice et l'équipe responsable du projet à l'ARS

24/02/16 : Mise en place du GT avec acteurs de terrain (ARS, Marseille)

04/04/16 : formation production d'e-learning (ARS, Nice)

Il a ainsi favorisé les collaborations avec l'URPS infirmier, l'Arlin, le CH Hyères et le CHU de Nice.

L'ARS a réalisé un module e-learning qui a été présenté au forum en octobre 2016.

Glossaire

CH : centre hospitalier

CHU : centre hospitalier universitaire

DASRI : Déchets d'activité de soin à risques infectieux

GT : groupe de travail

Axe de travail : Risques Majeurs

Servitudes d'Utilités Publiques & canalisations de transport

Le transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisation est indispensable à l'approvisionnement énergétique de notre pays et à son développement économique. Il est reconnu comme un mode de transport sûr et de moindre impact pour l'environnement. Il nécessite toutefois des précautions particulières en matière d'urbanisme afin de limiter l'exposition des riverains aux risques résiduels occasionnés par les canalisations.

Une nouvelle réglementation sur les canalisations de Transport de Matières Dangereuses se met en place avec comme axe majeur, la maîtrise de l'urbanisation. Ces contraintes d'urbanisme dictées par les études de dangers porteront uniquement sur les ERP, en transformant les PAC (porter à connaissances) en SUP (servitudes d'utilités publiques). Les zones touchées seront les mêmes et uniquement les ERP de plus de 100 personnes et les IGH sont concernés.

Les communes sont impliquées à deux titres :

- celui de la maîtrise d'ouvrage (ERP type école, bibliothèque, stade, etc.)
- celui de l'urbanisme (délivrance des permis de construire)

Les articles L. 555-16 et R. 555-30 b) du code de l'environnement, récemment complétés par un arrêté ministériel du 5 mars 2014, prévoient ainsi la mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) prenant en compte la maîtrise des risques à proximité des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques, dans chacune des communes concernées.

Cette nouvelle réglementation pose un grand nombre de questions aux collectivités, qui sont concernées à différents titres. Le SPPPI PACA et la DREAL PACA ont souhaité organiser un cycle d'ateliers sur ce sujet. Ce cycle a pour objectifs de les accompagner dans cette démarche, et donc de faciliter l'application de cette réforme sur le terrain. Lors de ces ateliers, une large place est laissée aux échanges pour permettre de répondre aux questionnements et identifier les problématiques posées sur le terrain.

Financement

Ce projet est financé par la DREAL PACA et le SPPPI PACA.



Messages-clés :

L'anticipation par des échanges avec les transporteurs est un point clé, en permettant :

- Une meilleure connaissance des enjeux et des risques : par exemple en transmettant au transporteur les projets de PLU par les mairies
- de modifier les projets suffisamment tôt pour limiter les surcoûts.
- d'inclure l'analyse de compatibilité (qui prend au minimum 3 mois) dans la demande de Permis de construire.

Pour les travaux, le respect des procédures DT/DICT est un gage de sécurité.

Glossaire

AP : Arrêtés préfectoraux.

CODERST : Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

EDD : Étude de dangers

ERP : Établissement recevant du public.

DT/DICT : déclaration de projet de travaux (**DT**) par le maître d'ouvrage, et la déclaration d'intention de commencement de travaux (**DICT**) par l'exécutant des travaux.

IGH : Immeuble de grande hauteur.

PC : Permis de construire.

Dans les Alpes-Maritimes 28/04/16

Partenariats
DDTM 06, DREAL PACA.

Participants

Était convié à cette journée, un public restreint aux collectivités, aménageurs et transporteurs. 43 personnes étaient présentes.

Programme

Les sujets suivants ont été abordés :

- État des lieux des canalisations de transports de matières dangereuses dans les Alpes Maritimes (*GRT gaz*)
- Maîtrise de l'urbanisation autour de ces ouvrages (*DREAL PACA*)
- Exemple d'analyse de mise en compatibilité (*GRT Gaz*)

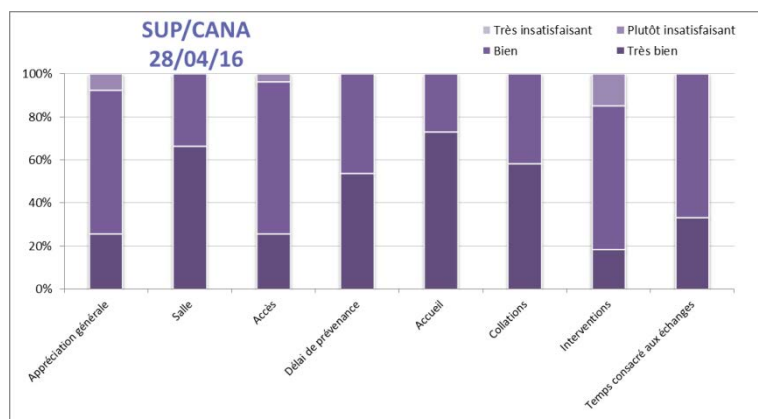


Retour des participants

Le retour des participants sur cet atelier a montré une appréciation générale très satisfaisante (26 %) et satisfaisante (67 %). Deux personnes se sont déclarées plutôt insatisfaites (présentations trop détaillées).

Les présentations sont en ligne :

www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Risques Majeurs > Sécurité à proximité des réseaux > SUP/CANA dans les Alpes-Maritimes



Dans les Hautes-Alpes 18/10/16

Partenariats
DDT 05, DREAL PACA.

Participants

Était convié à cette journée, un public restreint aux collectivités, aménageurs et transporteurs. Dans les Hautes-Alpes, deux réseaux de transport traversent le département : GRT gaz (gaz) et TPF (éthylène). L'éthylène provoque des impacts à plus longue distance (300 à 600 m contre 10 à 60 pour le gaz). 33 communes sont concernées (17 par GRT gaz et 19 par TPF) et 3 communes concernées par les deux types de canalisations.

18 personnes étaient présentes, dont seulement 5 collectivités : Mairie de Fouillouse, Mairie de Saint-Julien en Beauchène, Mairie de La Faurie, Mairie de Gap, Mairie de Savournon. Les plus concernées étaient là !

Programme

Une réflexion avec la DREAL a montré que ne s'agissant que de petites communes, il pouvait être judicieux d'y adjoindre un volet sur les travaux en proximité de ces canalisations.

Les sujets suivants ont été abordés :

- État des lieux : canalisations de transport dans les Hautes-Alpes gaz et éthylène (*GRT Gaz & Transalpes*)
- Maîtrise de l'urbanisation :
 - o Instauration des nouvelles servitudes SUP (*DREAL PACA*)
 - o Exemple de mise en compatibilité (démarche) (*GRT Gaz*)
- Responsabilité des maîtres d'ouvrage et des exploitants de réseaux dans la sécurité des travaux (*Transalpes*)



Retour des participants

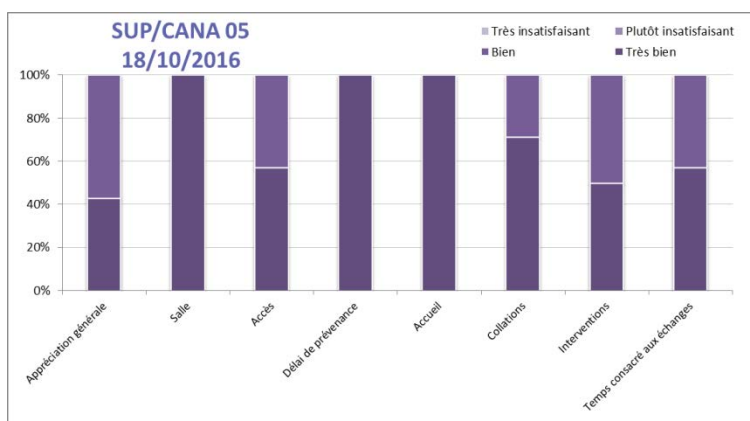
Sur les collectivités présentes : 2 ont jugé le séminaire « **très bien** » et 3 « **bien** ». Une seule remarque a porté sur 2 points : l'absence de glossaire et le « schéma de compatibilité » trop petit. Nous en tiendrons compte pour les prochaines réunions, en insérant ces éléments dans le dossier de séance.

Déficit d'affluence

Seulement 5 collectivités étaient présentes, ce qui est un peu décevant. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce déficit d'intérêt :

- Ce sont des petites communes peu concernées par un IGH ou ERP
- Les canalisations sont souvent situées loin du centre village. Et l'absence d'urbanisation massive n'a pas conduit au rapprochement des zones urbanisées, comme cela peut-être le cas dans les départements plus littoraux.
- Enfin, sur ce département, il aurait peut-être fallu analyser plus finement les maires susceptibles d'être concernées et s'adapter à leurs contraintes (autre activité professionnelle par exemple).

Ce sont des pistes que nous gardons précieusement pour réfléchir aux prochains séminaires.



Conclusion et perspectives sur l'action

Les collectivités ont fortement apprécié ces séminaires (cf questionnaires de satisfaction précédents). Le premier retour d'expérience des transporteurs indique des échanges avec les collectivités plus nombreux et plus constructifs suite au premier séminaire réalisé à Nice. Une analyse plus fine des besoins aurait peut-être permis de proposer des horaires facilitant la disponibilité des élus. Il a toutefois été très apprécié des participants et intervenants. Cette analyse sera faite sur les autres départements de la région, en amont de l'organisation des séminaires. Enfin dans certains départements, la poursuite de l'action est très attendue notamment dans le département des Bouches-du-Rhône.

Plus d'informations sur :

www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Risques Majeurs > Sécurité à proximité des réseaux > SUP/CANA dans les Hautes-Alpes

« Sureté autour des sites Seveso »

01/12/16

En novembre 2015, le SPPPI PACA a organisé un colloque sur l'attaque de Berre qui avait eu lieu quelques mois plus tôt, en juillet. Cette journée avait permis d'expliquer l'évènement et sa gestion. Elle avait été très appréciée par les participants. Au cours de cette journée, de nombreuses questions avaient été posées sur la Sureté. Le conseil d'orientation du SPPPI constitué des 5 collèges (associations, collectivités, État, industriels et salariés) avait alors pris l'engagement de consacrer un séminaire spécifiquement à la Sureté. Cette volonté collégiale d'offrir un espace d'échange, de réflexion et de débat sur ce sujet est en parfaite adéquation avec la raison d'être du SPPPI, à savoir proposer des temps pour comprendre les attentes des uns et les contraintes des autres autour de l'environnement, du risque et de l'industrie. La DIRECCTE a souhaité s'associer pleinement à ce séminaire et le soutenir afin de proposer aux membres des CISST (cf ci-dessous), une journée d'approfondissement de la thématique Sureté qui avait été fait l'objet de beaucoup de débats lors des réunions précédentes. C'est la première fois qu'une démarche de ce type est réalisée en France.

Financement

Ce projet est financé par la DIRECCTE PACA et le SPPPI PACA.

Participants

87 personnes étaient présentes. Elles étaient réparties de la façon suivante : Associations : 15 ; Collectivités : 7 ; Industriels : 42 ; État : 14 ; Salarié : 2 ; scientifiques 2 + 5 (étudiants).



Programme

- Introduction, *Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres*
- Attentes des travailleurs (*DIRECCTE PACA*)
- Démarches mises en place pour une prévention par :
 - o L'État (*État - Major de la zone de Défense Sud*)
 - o La DREAL (*DREAL PACA*)
 - o Les Industriels (*UIC Méditerranée*)
- Le triangle de la menace/le triangle de l'agresseur (*Master PRNT*)

Retour des participants

L'exploitation du questionnaire satisfaction (portant sur 54 réponses) a montré une appréciation générale **très satisfaisante** (48.1 %) ou **satisfaisante** (50 %). Le plus fort taux de satisfaction obtenu en 2016 ! Une personne s'est déclarée insatisfaite.

Commentaires

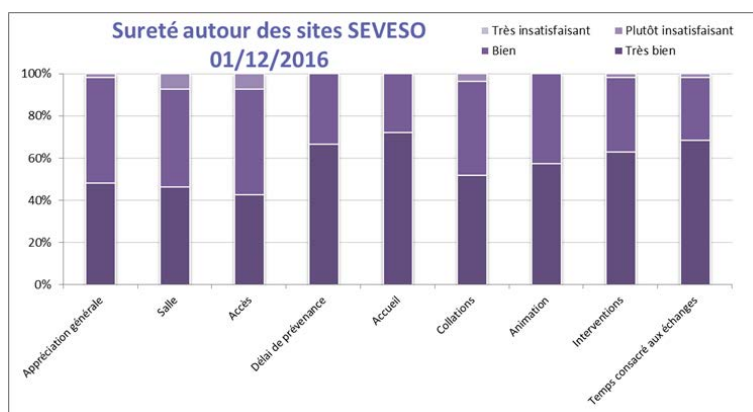
« Inquiétude/augmentation de la culture du secret et manque de transparence »

« Bonne qualité des intervenants, de la représentativité », « Très bonne qualité des intervenants », « Avoir les supports des présentations, c'est très bien », « Très bonne idée d'avoir prolongé le premier forum sur le sujet », « Journée de très haut niveau », « Bravo », « Merci pour toute votre organisation qui a permis la fluidité de la journée »

Certains ont regretté :

« L'absence de chauffage le matin. » (On transmettra !). « L'absence du SPSIE de la sous-préfecture »

« Un délai de prévenance assez juste par rapport à nos plannings d'autant que c'est une journée entière », « L'accès non sécurisé », « Certaines interventions pas suffisamment pratiques », « Quelques répétitions dans les interventions »



Organisation des CISST

Par ailleurs, les CISST sont de nouvelles instances réglementaires créées lorsque deux entreprises SEVESO sont riveraines et à la condition qu'elles disposent toutes deux d'un CHSCT. Ces CISST se veulent des lieux d'échanges sur des sujets comme les risques majeurs, les effets domino...

Le SPPPI étant déjà une structure de concertation installée et traitant de sujets qui peuvent être proches, il est apparu judicieux de les articuler intelligemment, pour répondre à la fois aux exigences réglementaires et aux besoins des acteurs de terrain tout en gagnant en pragmatisme.

En effet, selon les termes de la circulaire DRT 2006-10 du 14/04/2006), le CISST contribue à la prévention des risques professionnels susceptibles de résulter des interférences entre les activités et les installations des différents établissements. Le CISST assure la concertation entre les CHSCT des différents établissements qui le constituent afin de prévenir et limiter les risques professionnels liés aux éventuelles interférences entre les activités et les installations de ces établissements (« effet domino »). Il s'agit d'une instance dédiée aux échanges et réflexions concertées. Le CISST contribue à l'action préventive de manière globale par une mission de conseil (en amont) aux chefs d'entreprises, seuls responsables de la prévention des risques professionnels.

Le CISST ne se substitue pas aux CHSCT, il leur apporte une réflexion collective ciblée sur un domaine limité, laquelle réflexion peut s'avérer très précieuse pour préparer l'action future des CHSCT.

Le CISST est composé des présidents des différents CHSCT des entreprises SEVESO concernées par chaque PPRT, et des représentants des salariés, à raison d'un titulaire et d'un suppléant désignés par la délégation du personnel de chacun des CHSCT.

Conclusion et perspectives sur l'action

Ce séminaire a été fortement apprécié par la très grande majorité des participants. Il a montré aussi les écueils restant à surmonter, et les fossés à combler. Il pointe du doigt la nécessité de reconduire ce type d'évènement pour permettre une plus grande transversalité et efficacité sur le terrain.

Concernant l'articulation avec les CISST, on peut regretter une participation faible de la part des salariés. Plusieurs explications sont à avancer :

- il y a peut-être eu confusion et certains salariés ont plutôt été rattachés à leur entreprise qu'au collègue salarié.
- une incompréhension, malgré les différentes relances sur les deux évènements.
- une difficulté à libérer plus de temps pour ces CISST.

D'autre part, dans une volonté de réciprocité, le SPPPI PACA a participé aux trois CISST de la zone de l'Etang de Berre. Ce fonctionnement a permis une complémentarité des approches, un décloisonnement des sujets favorisant ainsi une approche plus pragmatique.

Une réflexion sera menée pour éventuellement réitérer l'action.

Plus d'informations sur :

www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Risques Majeurs > « Sureté autour des sites Seveso »

Assises nationales des Risques Technologiques

13/10/2016



13 OCT. 2016
GAYANT EXPO DOUAI

Le 13 octobre a eu lieu la 7e édition des Assises des Risques Technologiques.

L'objectif des organisateurs, pour l'édition 2016 était de porter les débats au-delà des bilans pour se poser la question : quels sont les risques de demain ?

Les Assises ont rassemblé un peu plus de 700 personnes pour ce rendez-vous bisannuel d'envergure nationale.

Le SPPPI PACA a piloté lors de cette édition des Assises, l'atelier qui portait sur « **la mobilisation des citoyens en cas de crise** ». Le SPPPI PACA remercie l'équipe organisatrice des Assises de lui avoir fait confiance.

« Alors on s'est intéressé à la crise, mais pas que... La réflexion a porté surtout et plus particulièrement sur les citoyens. Comment les informer, comment les impliquer ? Comment interagir efficacement avec eux ? Ont-ils un rôle à jouer ?

Il s'agissait donc de concentrer les débats sur le jour J lors de la crise sans s'attarder sur les sujets "prévention", prévention des risques, information préventive, etc. qui sont pourtant indissociables. »

Les intervenants de cet atelier étaient :

M. Jean-Paul Lecocq (Maire de Gonfreville - L'Orcher, Vice - Président de la Communauté de l'agglomération Havraise, Conseiller Départemental de Seine-Maritime, ancien Député de la 6^e circonscription de la Seine Maritime et Conseiller Régional de Haute-Normandie)

M. Christophe Pasquini (Lieutenant-Colonel au SDIS (Service Départemental Incendie Secours) dans le Var, Chargé des opérations de Gestion des interventions sur le terrain (risques naturels majoritairement)

M. Gilles Martin (Parcours de militaire de la sécurité civile, Créateur et consultant associé de l'ATRISC, Co-Fondateur de VISOV (Volontaires Internationaux en Soutien Opérationnel Virtuel)

Restitution

*« C'est un sujet très classique sur lequel il faut avoir l'humilité de reconnaître que rien n'est jamais acquis : on parle là de sauver des vies et l'on est au cœur de tout ce qui sous-tend les actions sur les risques. Sur ce sujet on ne peut plus classique, ce fut un débat riche en contenu, passionnant et même émouvant, avec une forte participation de la salle. En résumé, on pourrait dire, **mobiliser c'est informer, mais c'est aussi impliquer.***

Informer :

- en multipliant les canaux ou vecteurs pour atteindre toutes les cibles, ce qui nécessite un travail en amont.
- en développant du lien, des passerelles, entre les acteurs du territoire, un exemple : les formations communes permettent de favoriser ces liens pour le jour J être plus efficaces. C'est un travail en continu qui peut être long.
- En remettant l'humain au cœur : les dispositifs les plus performants ne peuvent se passer d'humain.

Il s'agit donc là de développer une intelligence collective avec un point crucial qui est celui de la crédibilité.

Impliquer, ce peut être par :

- les réserves citoyennes (il en existe même des numériques sur Nice)
- les médias sociaux. En effet, les citoyens peuvent grâce à ces médias être "capteurs d'information", "acteurs" ou même "experts". Grâce à ces outils, la réponse et les moyens peuvent être adaptés au plus des besoins sur le terrain.

Rendons les citoyens acteurs, profitons de l'opportunité de la révolution numérique pour en faire des partenaires de la sécurité collective. »

Plus d'informations sur :

www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Risques Majeurs > Information-communication > Atelier Mobilisation des citoyens en cas de crise Assises des Risques

Axe de travail : Santé-Environnement

Cycle Risques Émergents : Santé, Environnement, Économie : Qu'en penser ? Éléments de réflexion »

Le SPPPI PACA, soutenu par la Région PACA dans le cadre du programme PRASE et labellisé pour cette action par le Plan Régional Santé Environnement a mis en place un cycle de journées d'information consacrées aux **Risques émergents « santé, environnement, économie : Qu'en penser ? »**.

La première journée de ce cycle constitué de trois ateliers était consacrée aux nanotechnologies, la deuxième aux perturbateurs endocriniens et la dernière à REACH.

Il s'agit dans ce projet d'apporter des éléments de réflexion sur des thèmes où les enjeux sociétaux, politiques et économiques s'affrontent. Le SPPPI PACA ne défend pas de position, si ce n'est celle d'être une instance neutre et collégiale, vecteur d'informations où chacun peut exprimer son point de vue. Il propose une information pluraliste en y incluant différents aspects de la problématique - qu'ils soient environnementaux, sanitaires, ou économiques -, pour permettre à chacun des acteurs, par une appréhension globale du sujet, de se construire un avis éclairé.

Comme le choix de l'information est forcément orienté, nous avons invité à ces journées des experts, représentants différents points de vue. Nous avons également choisi de nous appuyer sur le monde scientifique, compte tenu des incertitudes pesant sur ces sujets émergents

Financement

Ce projet est financé par la Région PACA et le SPPPI PACA.



Messages-clés :

La gestion du risque de ces substances pose de nombreuses difficultés qui nécessitent une approche nouvelle au niveau national, européen ou international.

Un certain nombre de points clés sont toujours l'objet de débats de fond, par exemple sur les mécanismes d'actions de la perturbation endocrinienne, qui peut atteindre une multitude d'organes cibles avec des mécanismes nouveaux (production, transport...). Cela explique la grande difficulté à trouver un accord, notamment au niveau européen, pour définir ces nouveaux composés ou les protocoles opérationnels à mettre en place. Le règlement européen REACH est une réponse partielle sur le plan réglementaire.

Glossaire

BPA : Bisphénol A.

CMR : Cancérigène, mutagène et reprotoxique

DJA : Dose Journalière Admissible.

DDT : Dichlorodiphényltrichloroéthane, (pesticide interdit en France en 1971)

ECHA : European Chemicals Agency,

FNE : Fédération Nature Environnement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PE : Perturbateurs Endocriniens.

PRSE : Plan Régional Santé Environnement.

REACH : Registration, Evaluation, Autorisation and restrictions of CHemicals

UIC : Union des industries chimiques

Perturbateurs endocriniens : éléments de réflexion

02/02/16

Intervenants & partenariats

- Ministère en charge de l'écologie
- Réseau Environnement Santé,
- ARS PACA
- Master PRNT
- UIC



Participants

Étaient conviés à cette journée, les différents collèges du SPPPI, acteurs locaux de la sécurité de l'environnement et de l'industrie.

57 personnes étaient présentes.

Elles étaient réparties de la façon suivante :

- Associations : 24 ;
- Collectivités : 9 ;
- Industriels et activités économiques : 7
- Scientifiques : 5 ;
- État & établissements publics : 11
- Syndicats : 1



Programme

État des lieux

- Perturbateurs endocriniens : généralités ARS PACA
- Réglementation en vigueur *DGPR*, Ministère en charge de l'environnement
- Effets cocktails et transgénérationnels des PE, Réseau Environnement Santé,
- Management du dossier PE au niveau européen et national : décryptage de l'industrie chimique, Union des Industries Chimiques

Table ronde :

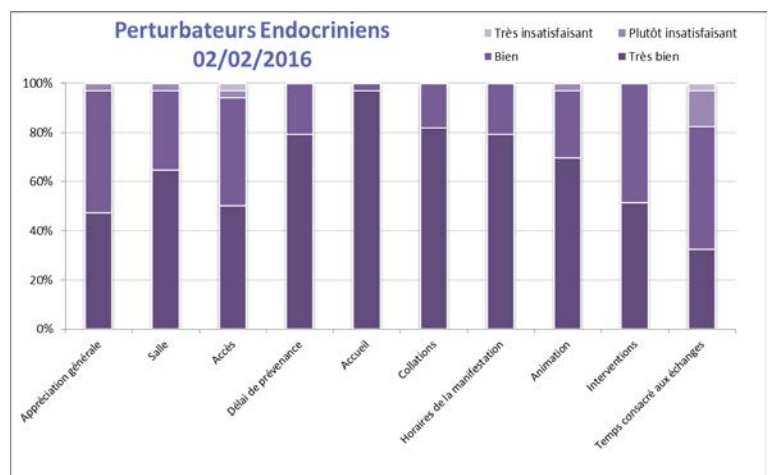
Perturbateurs endocriniens : un enjeu sociétal. Comment le gérer à court et long terme ?

Retour des participants

L'exploitation du questionnaire satisfaction (portant sur 24 réponses) a montré une appréciation générale **très satisfaisante** (54 %) ou **satisfaisante** (46 %).

Commentaires

- « Continuez à offrir des ateliers d'aussi bonne qualité ! »
- « Bonnes idées d'avoir fait participer FNE qui a présenté un jeu "quizz" sur différents sujets »
- « Bravo pour les horaires, notamment le matin, ce qui permet d'éviter les bouchons inévitables lors des horaires plus matinaux »
- « Bravo pour le fléchage, arrivée sans problèmes »
- « Excellentes interventions »



Les présentations et les actes du séminaire rédigés par l'ensemble des participants sont en ligne :

www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Santé/environnement > Projet Risques émergents > Perturbateurs Endocriniens

REACH ou comment limiter les risques liés à la production et à l'utilisation de substances chimiques pour protéger la santé du citoyen, du travailleur et l'environnement ?

04/10/16

Intervenants & partenariats

Ministère en charge de l'écologie ; FNE PACA ; ARS PACA ; DREAL PACA ; ECHA : European Chemicals Agency ; UIC ; Master PRNT.

Participants

Étaient conviés à cette journée, les différents collèges du SPPPI, acteurs locaux de la sécurité de l'environnement et de l'industrie. 67 personnes étaient présentes. Elles étaient réparties de la façon suivante : Associations : 15 ; Collectivités : 8, Industries et activités économiques : 17, État et étab. Publiques : 8, Salarié : 1, Scientifiques : 4 + 14 (étudiants).



Programme

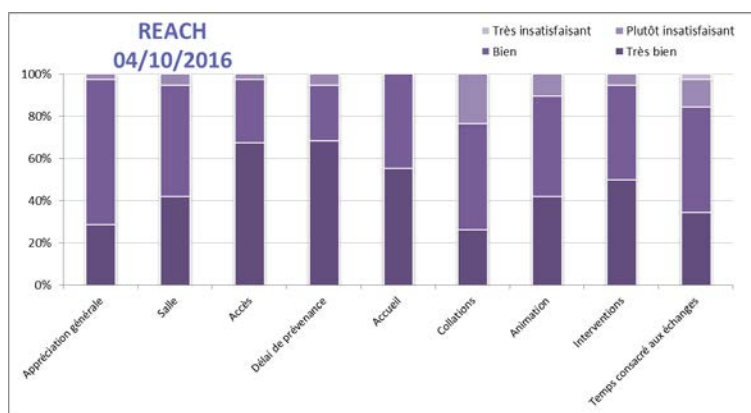
- **Présentation générale de REACH**
 - o Généralités, *DGPR*, Ministère en charge de l'environnement
 - o Focus sur la substitution, *Union des Industries chimiques*
- **Table ronde avec focus :**
 - o Attentes associations, *FNE PACA*
 - o Rôle de l'ECHA, *European Chemicals Agency, Helsinki, Finland*
 - Contrôle exercé localement (*DREAL PACA*) et au niveau national (*DGPR*)

Retour des participants

L'exploitation du questionnaire satisfaction (portant sur 38 réponses) a montré une appréciation générale **très satisfaisante** (28.9 %) ou **satisfaisante** (68.4 %). Une personne s'est déclarée insatisfaite.

Commentaires

- « Ce sujet est tellement vaste et complexe que cela aurait peut-être été nécessaire une journée entière pour que l'on ait plus de temps d'approfondir, détailler et assimiler »
- « Excellent tour d'horizon de REACH » ;
- « J'aurai aimé qu'on rentre un peu dans le détail des dossiers d'enregistrement »
- « Exposés très clairs et très enrichissants »
- « Peut-être laisser un industriel ou PME parler, prévoir l'intervention d'autres corps de contrôle (*Inspection du travail, les douanes, répression des fraudes*) ».
- « Proposer par région un forum d'information (SPPPI ?) ciblant particulièrement la société civile ».



Conclusion et perspectives sur l'action « risques émergents »

Ces séminaires ont permis de toucher du doigt la complexité de ces sujets, paradoxalement assez anciens pour ce qui concerne les nanomatériaux et les perturbateurs endocriniens.

Comme le montrent les questionnaires de satisfaction, ces séminaires ont été fortement appréciés. Ils ont permis de répondre à une attente d'informations, d'explications, sur ces sujets hautement polémiques, en limitant les partis pris par la multiplicité des points de vue. Ils constituent une étape de la construction d'un avis éclairé pour des citoyens acteurs du débat public.

Les présentations sont en ligne :

www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Santé/environnement > Projet Risques émergents > REACH

Enviro'Fos

De nombreuses études, environnementales, sanitaires, sociologiques, ont été faites sur les bassins industriels tels que Fos. Elles restent de l'avis général, éparses et peu visibles. Une demande porte sur « une information sur la santé & l'environnement : centralisée par un acteur identifié, indépendant, accessible, pédagogique, par zone géographique ». Cette demande relayée par les adhérents du SPPPI est régulièrement remise sur le devant de la scène sans trouver satisfaction.



Enviro'Fos est une plateforme internet « pilote », de mise à disposition d'études à caractère « environnement industriel » liées aux thématiques suivantes : Air, Eau, Sol, Biodiversité et Sociologie, sur le territoire de Fos-sur-Mer.

Le projet Enviro'Fos s'inscrit dans la suite du projet « Au-delà des ERS » labellisé par le PRSE.

Objectifs d'Enviro'Fos

- Regrouper en une plateforme unique ces études en proposant une fiche d'identité ainsi qu'une redirection vers leur format originel.
- Mettre en valeur les travaux réalisés par l'ensemble des acteurs de l'environnement du territoire de Fos-sur-Mer ;

Périmètre d'Enviro'Fos

Les études recensées dans le cadre de cette plateforme « pilote » sont limitées :

- Dans l'espace : localisées ou à périmètre élargi englobant à minima la commune de Fos-sur-Mer pour la phase « test » ;
- Dans le temps : depuis la création du SPPPI (1972) à nos jours ;
- Par leur nature : études scientifiques ayant pour vocation de répondre à une problématique propre sur les thématiques énoncées en amont (*les suivis et bilans périodiques sont exclus, mais exploités en outils connexes aux études*).

Financement

Ce projet est financé par la DREAL PACA, par l'ARS et par le SPPPI PACA. Ce projet a été labellisé par le PRSE PACA.



Grandes étapes d'Enviro'FOS

Avec une ouverture de la plateforme prévue pour **fin mars 2017**, les étapes nécessaires à son élaboration sont les suivantes :

- **Identification des acteurs producteurs et collectes des études :**
Recherche bibliographique sur le champ d'action défini précédemment, création et implémentation d'un fichier initial d'importation des données
- **Création et gestion de l'interface « Enviro'FOS » avec notre prestataire :**
Rédaction d'un cahier des charges, création d'une entité visuelle, réflexion sur les critères de recherche, importation des données et gestion des anomalies potentielles
- **Échange et validation des acteurs producteurs d'études :**
Entretiens, concertation et échanges en vue de proposer une interface finale efficace et optimisée qui répondent aux besoins de chacun
- **Collaborations annexes au projet :**
Base de données du CYPRES, DREAL.

Axe de travail : Sites et sols (SSP)

Quelles nouveautés ? Quels enjeux ?

09/09/16

De nombreuses évolutions ont eu lieu sur la thématique des SSP, notamment à travers la révision de la méthodologie (textes de 2007) et la sortie des décrets d'application sur les sols pollués de la loi Alur. Ces évolutions portent sur les méthodes, mais aussi sur de nouvelles dispositions impactant directement les PLU (à travers les secteurs d'information sur les sols...).

Le BRGM et le SPPPI PACA ont souhaité s'en faire le relais auprès des industriels, bureaux d'études, collectivités, services de l'État ainsi que les associations et les salariés, au plus près des acteurs de terrain, en organisant un séminaire.



Participants

Ce séminaire qui s'est tenu sur une matinée le 09/09/16, a rassemblé **103** personnes. Elles étaient réparties de la façon suivante :

- Associations : 15,
- Activités économiques : 43,
- Collectivités : 17,
- État & établissements publics : 20,
- Salariés : 3,
- Scientifiques : 5

Financement

Ce séminaire a été financé par le BRGM PACA et par le SPPPI PACA.



Géosciences pour une Terre durable

brgm



Programme

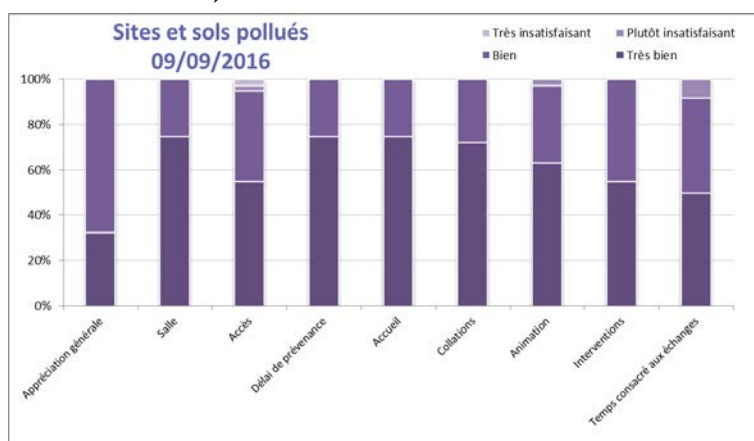
- Grandes lignes « révisions des textes de 2007 » (BRGM & INERIS)
- Deux exemples avec applications des nouvelles méthodologies :
 - « Intérêt de réaliser des essais de faisabilité et de traitabilité pour consolider le plan de gestion et sécuriser les travaux de dépollution » (INERIS)
 - « Application de la méthodologie du bilan massique à un cas concret » (BRGM)
- Alur : quelles implications dans l'aménagement du territoire ? (MEEM)
- Bilan de la matinée et perspectives (INERIS & BRGM PACA)

Retour des participants ?

L'exploitation du questionnaire satisfaction (portant sur 40 réponses) a montré une appréciation générale très satisfaisante (32.5 %) ou satisfaisante (67.5 %).

Commentaires

- « Ajouter à la documentation une page de signification des sigles fort nombreux. »
- « Merci à tous de nous permettre de réactualiser nos connaissances et de nous offrir de tels rendez-vous. »
- « Seul problème de la salle, les personnes qui s'installent au fond de la salle à des



tables et qui parlent plus fort que l'orateur... »

- « Parfait merci pour votre énergie déployée à créer de tels lieux d'échanges. »
- « Beaucoup de questions loin du sujet. »
- « Pas assez de temps pour les questions techniques pour les deux premières présentations. »
- « Très bonne initiative au niveau régional, à refaire. »
- « Dommage que les résultats de ces nouvelles études ne soient pas mis en œuvre et restent à l'état de recommandations. » [je crois qu'il s'agit du bilan massif, GH]
- « Bravo pour la première partie »
- « Une demi-journée d'information telle qu'aujourd'hui permet un condensé d'informations +++ »
- « Une petite coupure dans le programme pour permettre les échanges entre les participants. »
- « Nécessité d'un plan précis d'accès au site et bâtiment du Forum. »
- « Canaliser les questions des associations (aspect global plutôt que cas par cas) »
- « Solliciter plus les BE. »

Perspectives

Grâce aux intervenants, cette journée a été riche en enseignements et a apporté de nombreuses réponses. Elle a, en effet, permis à chacun d'entendre et de comprendre les attentes des uns et les contraintes des autres. Les débats ont montré toute l'utilité, voire la nécessité de ce type de journée pour favoriser le dialogue, donner de l'information au plus près des problématiques de terrain et expliciter aussi bien l'action publique que les difficultés sur le terrain pour les industriels et activités économiques.

Ce séminaire permettra de relayer certaines difficultés lors des journées techniques organisées sur ce sujet par l'Ineris et le BRGM en concertation avec le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en fin d'année à Paris.

Les présentations sont en ligne :

www.spppi-paca.org, rubrique : Accueil > Axes de travail > Sites et sols pollués > Séminaire Sites et sols pollués : quelles nouveautés ? Quels enjeux ?

Communication

Représentation du SPPI et participations

Forum Interspppi

Les 11 et 12 octobre 2016, les SPPI se sont réunis à Arras, lors du 10^e Forum Interspppi organisé par le SPPI Artois.

Le Forum a été ouvert par M. Marc DEL GRANDE, Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais et M. Philippe MERLE, Chef du service des risques technologiques à la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère en charge de l'Environnement.

Plus de 100 personnes étaient présentes lors de ces deux journées.

Les échanges ont porté sur :

- L'évolution des activités et des modes de fonctionnement des SPPI.
- Un tour d'horizon des actions phares des SPPI.
- La réhabilitation des Sites et Sols Pollués.



Stéphane Calpena de la DREAL PACA et Céline Blanc du BRGM PACA ont expliqué les raisons pour lesquelles ils avaient sollicité le SPPI PACA, en mettant en place des actions partenariales et innovantes.

Ils ont ainsi évoqué les nécessités de :

- Favoriser la communication et l'échange entre les acteurs
- Favoriser l'appropriation des enjeux
- Proposer une réponse adaptée aux besoins du terrain

Nous les remercions vivement !

Daniel Moutet et François Lalande (ADPLGF) ainsi que toute l'équipe du SPPI ont également participé au Forum en portant haut les couleurs du SPPI PACA.

Représentation du SPPI

- 29/02/16 : Radio Dialogue

Instances locales

- 26/04/16 : CA GMIF
- 26/05/16 : Clie Lyondell Basell
- 10/06/16 : AG UIC
- 14/06/16 : Projet NCIS
- 20/06/16 : CSS Fos ouest
- 03/11/16 : Clie Lyondell Basell
- 28/11/16 : CSS Fos Est
- 06/12/16 : Clie Elengy
- 09/12/16 : Clie ESSO

Réunions, Événements, Colloques :

- 08/03/16 : Club des SPPI
- 19/04/16 : Gestion des situations accidentelles, Air PACA
- 11/05/16 : Club des SPPI
- 27/06/16 : COSE PRSE 3
- 20/09/16 : Inauguration Exposition SNTEDD DREAL PACA



- 27/09/16 : Séminaire OHM-BMP
- 11 & 12/10/2016 : Forum Interspippi
- 13/10/16 : Assises des Risques
- 22/11/16 : Forum de la concertation continue GPM
- 25/11/16 : IECF Conférence
- 29/11/16 : Filidéchet
- 12/12/16 : PRS les Agoras ARS
- 13/12/16 : Séminaire Foncsi

Un site internet

Le site internet est un outil privilégié pour diffuser l'information à l'ensemble des adhérents. Régulièrement mis à jour, il bénéficie d'améliorations constantes pour améliorer la navigation et l'accès à l'information. Ainsi, en 2016, la navigation transversale a par exemple été mise en place. Une réflexion va être portée en 2017 sur un système d'archivage et d'accès facilité à l'ensemble des documents SPPI.

www.spppi-paca.org



Édition

Le SPPI a édité cette année, différents documents :

- Plaquette institutionnelle
- Bilan annuel
- Plaquette « Perturbateurs endocriniens : éléments de réflexion »
- Plaquette « Accidents industriels : quelles attentes, quelles contraintes ? »
- Plaquette « Au-delà des ERS phase 2 : le PACSE »
- Plaquette « Solutions pour les DASRI en PACA »



Il a également participé à la rédaction de la synthèse des actions des SPPI de France.



Les partenaires du SPPPI en 2016

Associations

AAPPMA de l'Infernet-Cadiere, ADPLGF, ADSR, AIEJE, ARDEB, ARPIL, ASEF, CIQ Sausset les Pins, CLE, Colineo, Comité Santé Litoral Sud, Conf. G^{ale} des CIQ, Éco Relais, Enerpol 84, l'Étang Marin, Étang Nouveau, Fare Sud, FNE PACA, FNE 13, FNE 84, IECF, La Nesque Propre, Patrimoine Côte Bleue, UFC Que Choisir 13, Vitropole.

État & Établissements Publics

ADEME, ARS PACA, DREAL PACA, GPMM, DIRECCTE PACA.

Industriels

Adhérents privilégiés : ADR Conseils en Sécurité, AECOM, Air Liquide, Apave, CEA, Egis Structures et Environnement, Environnement industrie, Géosel, Géogaz, Kaliès, LyondellBasell Berre, Mase Med Giphise, Triadis, URIP Méditerranée, Via Habilis SAS.

Par l'intermédiaire d'Environnement Industrie : Air Liquide, Airbus Helicopters, Allios, Altéo, Arcelormittal, Areva, Arkema, Asco Industrie, Bayer Polyols, Carrières Gontéro, Centrale de Provence E.On SNET, Chimiget, Chocolaterie de Provence, CEA Cadarache, DPF, EDF, EPC France, Esso Raffinage, R. Fillière, Euroenco, Évéré, Fibre Excellence, Firmenich, Franciaflex, Gazéchim, GCSPA, GDF, Géogaz, Géosel Manosque, Groupement inter hospitaliers Cannes/Grasse/Antibe/Fréjus, Haribo, Harsco Métaux Sud, Heineken, International Flavors and Fragrance, Kem One, La Mesta Chimie Fine, Lafarge Ciments, LBC Marseille, Lyondell Chimie, Naphtachimie, N^{elle} Cie des Détergents et du Savon de Marseille, Ortec Industrie, Panzani, Payan Bertrand, PETROINEOS, Phoenix Services, Pizzorno Envit, PMB Alcen, Primagaz Lavéra, Protec Métaux d'Arcenc, René Laurent, Rousselot, RTDH, Saint-Gobain Isover, Saint Louis Sucre, Sanofi Chimie, Sapa Profiles Puget 1, Cave Cécilia, Sémag, Sérarm, Seyfert Packaging, SMA Vautubière, SMED, Société des Eaux de Marseille, Solamat Merex, SPSE, ST Microelectronics, Stogaz, Sud Engrais Dist., Total Raffinage, Tournaire, Valsud, Véolia.

Collectivités

- Conseil Régional PACA
- Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
- **Conseil des territoires Salon Etang de Berre Durance** pour les communes de : Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-Les-Oliviers, Lamanon, Lançon-de-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux.
- **Conseil des territoires Pays d'Aix** pour les communes de : Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lès-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Vauvenargues, Venelles, Ventabren, Vitrolles.
- **Conseil des territoires Pays de Martigues** pour Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts.
- **Conseil des territoires Istres Ouest Provence** pour les communes de : Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- Ainsi que les communes de Château-Arnoux-St-Auban, Fos-sur-Mer, Rognac, Vitrolles.

Représentation salariale

Comité régional CGT PACA, Union Départementale Force Ouvrière.

Experts & Scientifiques

Air PACA, Cyprès, ICSI, Ineris.

Parce que la vraie réussite est celle que l'on peut partager avec tous ceux qui l'ont rendue possible, le SPPPI remercie, ici, tous ses partenaires pour leur confiance, leur participation et leur soutien.

Merci